



RETOURS D'EXPÉRIENCE



COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE



19
COMMUNES MEMBRES



196 000
NOMBRE D'HABITANTS

« De par sa complémentarité avec le programme Territoire Engagé Transition Ecologique, le label VDI permettra de disposer d'une vision globale des politiques de développement durable portées par notre collectivité, d'élaborer de façon transversale et systémique notre feuille de route DD conformément aux enjeux politiques repris dans le projet de territoire »

SYLVIE DELATTE,
DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET DES PARTENARIATS

DÉMARCHE DANS LE PROGRAMME
TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION
ÉCOLOGIQUE DE L'ADEME :

La Communauté urbaine de Dunkerque a obtenu le Label Climat-Air-Energie Gold en 2021. L'EPCI n'est pas encore engagé dans le Label Economie Circulaire, le dossier est en cours d'élaboration.

LA MÉTHODE UTILISÉE POUR TESTER LE LABEL VDI

La Communauté urbaine de Dunkerque a participé à l'expérimentation de la phase pilote du Label VDI dès septembre 2020 pour coproduire la version V1 du référentiel. La phase d'évaluation de cette version a démarré en septembre 2021 et la collectivité a été accompagnée tout au long de la démarche par Suez Consulting et Efficacity.

Une cheffe de projet a été désignée au sein de la collectivité et plusieurs interlocuteurs ont également été identifiés comme référents sur les fiches objectifs composant le référentiel VDI. Suite à sa participation à la co-construction de ce référentiel technique du Label VDI, la Communauté l'a testé en interne avec ses référents lui permettant de lister et décrire l'ensemble de ses actions dans chacune des thématiques proposées. Les évaluations réalisées ont été vérifiées et parfois ajustées par Suez Consulting, afin d'obtenir la note finale.

LES MOTIVATIONS DE L'ENGAGEMENT DANS LE LABEL VDI

● Ayant déjà une pratique de la labellisation avec le Label Climat-Air-Energie de l'ADEME (anciennement Cit'Ergie), la complémentarité de ce dernier avec le Label VDI a permis à la CUD de s'évaluer sur l'ensemble des thématiques de la Ville durable.

● Les labellisations présentent également un intérêt en termes de reconnaissance et de valorisation de la collectivité, vis-à-vis du travail réalisé par ses services sur le territoire.

● Elles permettent également une certaine reconnaissance de l'intercommunalité par rapport aux éventuels partenaires afin de faciliter l'accès à de potentiels financements.

DES CLÉS POUR RÉUSSIR SA LABELLISATION

● **L'optimisation du temps grâce à la désignation d'une personne ou d'une équipe dédiée pour animer la démarche VDI**, qui prépare et accompagne le travail des référents des services de la collectivité. En amont, cette dernière peut en effet s'approprier des objectifs du référentiel et déterminer une méthode de travail pour répondre aux différents indicateurs.

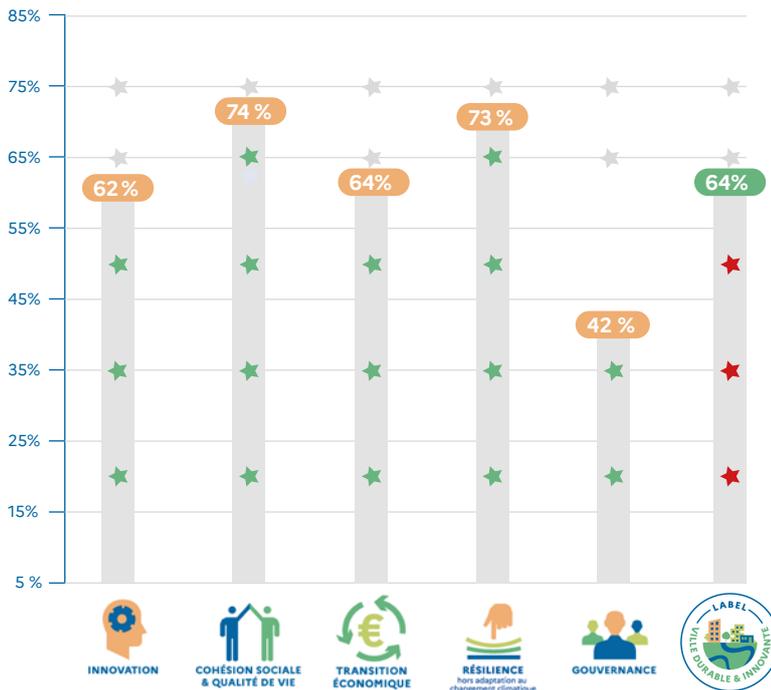
● **La motivation des équipes de l'intercommunalité est primordiale** afin de mieux les mobiliser, en leur démontrant notamment l'intérêt de la labellisation VDI en termes de valorisation des réalisations et des projets de celle-ci.



LES RÉSULTATS OBTENUS

En tenant compte des compétences de la CUD (pleinement compétente, partiellement compétente, non compétente), la base de notation sur laquelle a été évaluée la collectivité a été ramenée à 526,50 au lieu des 600.

La Communauté urbaine de Dunkerque a procédé à son auto-évaluation qui a par la suite été validée par Suez Consulting et Efficacy. La CUD a ainsi obtenu une note globale de 64% correspondant à un niveau de labellisation de 3 étoiles.



« Sur Dunkerque les enjeux de transition constituent le pilier de l'ensemble de nos politiques publiques. Innovation et expérimentation en sont le fil conducteur. Aussi il était tout naturel que la Communauté participe à la co-construction du label VDI. Notre labellisation vient conforter nos orientations, mais surtout nous amènera par l'échange de bonnes pratiques entre collectivités, à innover, améliorer nos pratiques de façon permanente pour un service public de qualité au plus près des attentes de nos citoyens. »

PATRICE VERGRIETE,
PRÉSIDENT DE LA
COMMUNAUTÉ URBAINE
DE DUNKERQUE

LES APPORTS DU LABEL POUR LA COLLECTIVITÉ

Le Label VDI est une démarche interne à la collectivité qui permet de **redonner du sens à son action**, en analysant d'une part où elle se situe par rapport à d'autres territoires et en se fixant des objectifs de progrès pour viser une amélioration continue.

Par son approche transverse des politiques publiques, le Label VDI est aussi un **outil d'aide à la décision** pour les collectivités dans la mise en œuvre de leur projet de territoire.

La démarche VDI permet également de **mettre en cohérence les différentes politiques publiques** sur les enjeux actuels tels que la transition écologique et énergétique, la démographie, etc., dans une optique d'innovation.

LES SUITES DE LA PREMIÈRE LABELLISATION VDI :

Dans le cadre du bilan de la phase pilote, une esquisse de feuille de route a été élaborée et mise en correspondance avec le projet communautaire 2015-2020 ; le projet communautaire pour la période suivante est en cours de préparation.

La CUD souhaite participer à des échanges avec les autres collectivités de la phase pilote afin de partager les bonnes pratiques et de déterminer comment les communes pourraient participer à la démarche.

CONTACTS COLLECTIVITÉ :

SYLVIE DELATTE
sylvie.delatte@tud.fr

STÉPHANE MULLIER
stephane.mullier@tud.fr